

CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU COURS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS (NOUVELLE RÉFORME) - VELEDES FORMATION SA

1. Inscription/Contrat

Le formulaire d'inscription rempli électroniquement est considéré comme une inscription juridiquement contraignante. Dès que vous aurez reçu notre invitation définitive, nous vous confirmerons la conclusion du contrat. Les inscriptions sont prises en compte selon leur date de réception. Le nombre de participants est limité.

2. Forme écrite

L'inscription s'effectue via le formulaire d'inscription disponible sur le site web de Veledes. Les annulations, les déclarations de résiliation et les reports de date ne sont acceptés que par écrit. Les accords verbaux ne sont pas valables.

3. Paiement de la facture

Le formulaire d'inscription rempli électroniquement est considéré comme une inscription juridiquement valable et engage à payer les frais de cours dans le délai indiqué sur la facture. Les factures sont exclusivement envoyées à l'adresse de facturation indiquée sur le formulaire d'inscription. Nous attirons votre attention sur le fait que la facture doit être réglée, même en cas de non-participation. (Exception : voir point 5). Le délai de paiement indiqué sur la facture doit être respecté. Les participants qui n'auront pas réglé leur facture 10 jours avant le début du cours ne pourront pas y participer. Comme mentionné dans la section ci-dessus, la facture reste toutefois valable et doit être payée, même en cas de non-participation.

4. Résiliation du contrat

Toute résiliation de l'inscription doit être effectuée par écrit, par courriel, et n'est valable qu'après confirmation écrite de la réception de la résiliation par Veledes. En cas de résiliation du contrat, les frais suivants seront facturés :

- une annulation avant la date limite d'inscription est gratuite
- en cas de résiliation après la date limite d'inscription et jusqu'à 36 jours avant le début du cours, 20 % des frais de cours sont dus
- en cas de résiliation entre 22 et 35 jours avant le début du cours, 30 % des frais de cours sont dus
- en cas de résiliation entre 15 et 21 jours avant le début du cours, 50 % des frais de cours sont dus
- en cas d'annulation 14 jours ou moins avant le début du cours, la totalité des frais de cours est due

5. Non-participation au cours

Les participants qui s'absentent sans s'être désinscrits ou sans justification sont tenus de payer la totalité des frais de cours. Dans des cas justifiés (certificat médical), il est possible de demander le report du cours (si possible) ou le remboursement des frais de cours. La direction de VELEDES Formation décide de l'acceptation des demandes.

6. Assurance

VELEDES décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels apportés. Il appartient au participant de souscrire une assurance accident et responsabilité civile.

7. For juridique

Le for juridique est Dübendorf.